REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de TROYES
Canton de Vendeuvre sur Barse

Mairie de ROUILLY-SAINT-LOUP
27 rue Saint-Loup
10800 *Tél : 03 25 41 58 39*
mairierouillysaintloup@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Mercredi 9 Avril 2025

Membres du CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Convocation :
26 Mars 2025
Affichage convocation :
26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le neuf Avril à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoit, LEBOEUF Isabelle, VAILLOT Mathieu, Di MALTA Magali, BOURSON Marie-Charlotte

Absents excusés : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, CORDIER Laurent, CARNEIRO Antonio, GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à ROTHAN Benoit

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mercredi 9 Avril 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Adoption du CFU
- Vote des taux des taxes directes locales 2025
- Vote des subventions 2025
- Affectation des résultats
- Vote du Budget prévisionnel 2025
- Délibération pour la fongibilité des crédits
- Délibération pour autorisation de poursuite des études et des procédures PLUI par TCM
- Délibération approbation rapport évaluation financière du transfert de compétence du PLU
- Devis pour archivage
- Choix d'un nouveau représentant AFR
- Informations diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 9 Avril 2025

Membres du CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Convocation :
26 Mars 2025
Affichage convocation :
26 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le neuf Avril à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoit, LEBOEUF Isabelle, VAILLOT Mathieu, Di MALTA Magali, BOURSON Marie-Charlotte

Absents excusés : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, CORDIER Laurent, CARNEIRO Antonio, GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à ROTHAN Benoit

VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 4 FEVRIER 2025**

Le Conseil approuve le Procès-Verbal du 4 février2025 à l'unanimité.

ADOPTION DU CFU

Monsieur le Maire annonce que désormais les votes du compte administratif et du compte de gestion sont désormais remplacés par le CFU, Compte Financier Unique. Monsieur le Maire demande à Monsieur De Zutter, Conseiller aux Décideurs Locaux, de bien vouloir le présenter.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques avant de sortir et de confier le vote à Monsieur Roger, premier adjoint.

Monsieur le Maire ne votant pas,

les membres du Conseil Municipal présents

- **ADOPTENT** le CFU à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire explique que les résultats de l'exercice 2024 permettent d'envisager le budget primitif 2025 sans augmenter les taux des taxes directes. Il précise également que les bases augmentant, les revenus attendus seront plus importants et que la commune n'a pas de projets importants pour l'année et par conséquent pas de besoins financiers supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas modifier les taxes directes locales et vote à l'unanimité, pour l'année 2025 les taux suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2025	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe foncière (bâti)	446 000 €	44.88 %	200 165 €
Taxe foncière (non bâti)	66 600 €	19.35 %	12 887 €
Taxe d'habitation	17 600 €	16.08 %	2 830 €
TOTAL			215 882 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ; de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Les sollicitations sont nombreuses. Monsieur le Maire propose de conserver la même enveloppe et les mêmes destinataires à l'exception de la subvention de l'école de musique de Lusigny qui est remplacée par l'Etoile de Lusigny qui accueille 5 enfants de Rouilly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité l'enveloppe des subventions proposées.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de CASTEX Jean-Marie, après avoir adopté le CFU 2024, les résultats, conformément au Compte de Gestion se présentent de la manière suivante :

Commune
➢ Excédent de fonctionnement de 301 500,37 € ➢ Déficit d'investissement de – 828 677,17€

- **DECIDE** A L'UNANIMITE des membres présents, d'affecter au budget communal 2025, les résultats de l'exercice 2024, en portant :

➢ au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 828 677,17€

➢ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », la somme de 301 500,37 €

VOTE DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation du CFU, il faut désormais voter le budget prévisionnel 2025 de la Commune. Ce budget, comme la loi l'exige, a été transmis dans un délai de 12

jours avant ce conseil et n'a généré pour l'instant aucune remarque en retour du mail de Monsieur le Maire.

En préambule, il précise que le budget 2025 est un budget que l'on peut qualifier d'ordinaire puisque le budget lotissement a été clôturé et qu'aucun projet de travaux importants n'est à l'ordre du jour. La dépense la plus importante en fonctionnement concerne le SIVOS pour lequel une enveloppe de 140 000€ a été prévue. En 2024, ce sont 126 000 € qui étaient destinés au SIVOS.

Il passe la parole à Monsieur De Zutter, qui présente le budget 2025.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2024 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur De Zutter expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** à l'unanimité, le Budget Prévisionnel de la Commune tel qu'il a été présenté par Monsieur De Zutter.

DELIBERATION POUR LA FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire expose que le M57 offre la possibilité d'utiliser la fongibilité des crédits à savoir que l'on peut en cas de besoin déplacer des crédits d'un article à un autre à hauteur de 7,5% du montant réel de chacune des sections. Cette flexibilité a l'avantage d'éviter de réunir un conseil municipal pour voter des décisions modificatives.

Il convient donc de prendre une délibération pour mettre en place cette fongibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité les mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant réel des dépenses de chacune des sections.

Monsieur le Maire remercie Monsieur de Zutter pour son aide avant que celui-ci ne prenne congé.

DELIBERATION POUR AUTORISATION DE POURSUITE DES ETUDES ET DES PROCEDURES PLUI PAR TCM

Monsieur le Maire expose que TCM a la compétence PLUI depuis le 1 er janvier 2025. Le bureau d'études Perspectives retenu lors du conseil du 26 novembre 2024 demande de signer la convention. La question de savoir qui signe la convention se pose.

Monsieur le Maire fait une parenthèse sur un courrier de Madame la sénatrice. *Le sénat vient de déposer un projet de loi visant à supprimer les 50 % de réduction des terres constructibles, de reporter le début du comptage de 2020 à 2024.*

Monsieur le Maire expose que TCM ayant pris la compétence PLU, les procédures engagées en matière de révision doivent être poursuivies par TCM. Il convient de donner l'autorisation à TCM de poursuivre la procédure.

Christine Lacaille ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à l'unanimité la poursuite de la procédure de révision du PLU, initiée par la commune avant le 1 er janvier 2025 soit le 26 novembre 2024.

DELIBERATION POUR APPROBATION SUR LE RAPPORT DE L'EVALUATION FINANCIERE DU TRANSFERT DE COMPETENCE PLU

La CLERCT (Commission Locale d'Evaluation desCharges et des Ressources Transférées) a évalué financièrement le transfert de compétence en matière d'urbanisme. Il convient de retenir le coût annuel de fonctionnement du service transféré (énergie, fournitures, entretien) ainsi que les dépenses de personnel affecté à cette activité. Le recrutement de 2 agents à temps complet est prévu.

En deuxième lieu, le coût annualisé des équipements affectés au service transféré.

Le montant global de la dépense a été estimé à 87789 €. Il sera réparti sur les 175540 habitants des 81 communes. Le coût unitaire du transfert s'établit à 0.50 € par habitant.

Pour Rouilly-Saint-Loup, la charge annuelle est 238 € pour 536 habitants.

Christine Lacaille ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de la CLERCT de fixer à 87789 € le coût du transfert et de fixer le coût pur chacune des 81 communes.

- **ACCEPTE** le montant de 0.50 € par habitant.

DEVIS POUR ARCHIVAGE

Carine FOURMONT, archiviste du CDG est intervenue le 10 mars pour évaluer le travail à réaliser en matière d'archivage. Suite à sa venue, les montants des propositions d'archivage sont les suivants :

- Eliminations réglementaires : 230 € (5 h)
- Eliminations réglementaires + préparation du dépôt des archives anciennes aux Archives départementales : 1541 € (33 h 30)
- Eliminations réglementaires + préparation du dépôt des archives anciennes aux Archives départementales + classement des archives définitives + récolement des archives intermédiaires : 4140 € (90 h)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de retenir le devis de 4140 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les papiers se rapportant à cette demande.

CHOIX D'UN NOUVEAU MEMBRE AFR

Le Maire expose que parmi les membres qui siègent aux réunions de l'AFR, 2 membres ne peuvent plus siéger à cause de leur état de santé. 1 doit être remplacé par la chambre d'agriculture et l'autre par le Conseil Municipal. Il est proposé de remplacer Bernard Leboeuf par un autre propriétaire, Olivier Barrier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de prendre Olivier Barrier comme nouveau membre de l'AFR.

INFORMATIONS DIVERSES

Menois ou Menois

L'actualité de la presse écrite amène le Maire à prendre la parole au sujet du futur centre de formation de l'Estac.

Le Maire fait une mise au point sur certaines remarques déplacées qui demandent pourquoi les conseillers ne sont pas au courant.

Il précise qu'une réunion s'est tenue le 20 mars à la Mairie en présence de Sylvain Roger, d'Yves Minck porteur du projet et de Laurent Cointre, DGS de TCM. Auparavant, en fin d'année dernière, un journaliste de l'Est-Eclair avait contacté le Maire pour lui demander son ressenti sur le projet de centre d'entrainement dans le parc du Château. Le Maire n'était au courant de rien.

Pour autant, Monsieur le Maire explique qu'un projet de Centre d'entraînement de l'Estac a vu le jour sur le site de Menois. Deux optons pour l'instant : Rachat d'une partie du site du Château à Maxence Gublin ou achat d'un terrain agricole de 25 hectares juste à côté.

Réunion SIEDMTO :

Passage de 9 à 8 levées gratuites pour le bac des ordures ménagères.

Réunion SIVOS :

Le budget sera voté le jeudi 9 avril. Un compte-rendu des 2 dernières réunions sera fait dans le prochain conseil.

Radiateur supplémentaire :

Le Maire explique qu'après consultation des plans de construction de la mairie en 2005, un radiateur a été oublié, ce qui explique que le hall de la mairie soit insuffisamment chauffé en hiver. Pour réparer cet oubli, un devis de 2290,43 € HT a été établi par Idées Services. Le Maire a signé ce devis et le radiateur a été installé.

Travaux de voirie rue du Château :

Les travaux visant à éviter les inondations chez Madame Dumont ont été réalisés par l'entreprise Merlateau. Des noues ont été creusées.

Affichage sur les poteaux

Le Maire explique que c'est la troisième fois que les poteaux sont recouverts de publicité pour l'achat de voitures. La gendarmerie a été alertée.

Toit de l'église

Des tuiles s'étaient envolées sur le toit de l'église. Jean-Marie Di Malta est venu les remettre en place gracieusement. Il en a profité pour mettre un grillage devant l'ouverture dans le mur par laquelle s'introduit une chouette.

Contrôles de gendarmerie

A la demande du Maire, la gendarmerie a effectué des contrôles de vitesse qui n'ont rien donné.

Poste de José Vieira

L'heure de la retraite approche pour José qui quittera ses fonctions le 31 août. Une annonce est parue il y a 15 jours par le biais du centre de gestion. A ce jour, 3 candidatures ont été reçues.

Prochain Conseil

Il pourrait avoir lieu le mardi 6 mai.

Séance levée à 21H10.